

**CENTRE ŒCUMÉNIQUE**

28, rue Henri Troyat  
45100 ORLÉANS LA SOURCE  
www.centre-oecumenique-orleans.org



**Mercredi 11 avril 2018,**  
à 20h30

## ***Médecine et procréation : quelles pratiques et quels enjeux éthiques ?***

Soirée-débat,  
avec

**Béatrice Birmelé**

*Médecin, praticien hospitalier, membre de l'EPUdf,  
impliquée dans la réflexion éthique.*

*Les états généraux de la bioéthique qui se déroulent actuellement, ont pour objet la révision des lois de la bioéthique, afin de déterminer si le cadre législatif doit évoluer et comment.*

*Les thématiques sur lesquelles la loi peut évoluer, ne sont pas déterminées, elles le seront selon la synthèse de ces états généraux. Mais il est probable que la loi peut et va évoluer sur la problématique de l'assistance médicale à la procréation (AMP). Faut-il élargir l'accès à l'AMP à des demandes sociétales, ne relevant pas d'une pathologie du couple parental ou d'un risque de maladie chez l'enfant? En l'occurrence il s'agirait de permettre l'accès à la PMA à des femmes seules, à des couples de femmes, à accepter la préservation d'ovocytes pour des femmes jeunes.*

*Comment entendre ces demandes? Comment réfléchir à ces questions selon nos valeurs religieuses ou philosophiques, selon notre culture, selon nos représentations de la vie bonne ?*

**CENTRE ŒCUMÉNIQUE**

28, rue Henri Troyat  
45100 ORLÉANS LA SOURCE  
www.centre-oecumenique-orleans.org



**Mercredi 11 avril 2018,**  
à 20h30

## ***Médecine et procréation : quelles pratiques et quels enjeux éthiques ?***

Soirée-débat,  
avec

**Béatrice Birmelé**

*Médecin, praticien hospitalier, membre de l'EPUdf,  
impliquée dans la réflexion éthique.*

*Les états généraux de la bioéthique qui se déroulent actuellement, ont pour objet la révision des lois de la bioéthique, afin de déterminer si le cadre législatif doit évoluer et comment.*

*Les thématiques sur lesquelles la loi peut évoluer, ne sont pas déterminées, elles le seront selon la synthèse de ces états généraux. Mais il est probable que la loi peut et va évoluer sur la problématique de l'assistance médicale à la procréation (AMP). Faut-il élargir l'accès à l'AMP à des demandes sociétales, ne relevant pas d'une pathologie du couple parental ou d'un risque de maladie chez l'enfant? En l'occurrence il s'agirait de permettre l'accès à la PMA à des femmes seules, à des couples de femmes, à accepter la préservation d'ovocytes pour des femmes jeunes.*

*Comment entendre ces demandes? Comment réfléchir à ces questions selon nos valeurs religieuses ou philosophiques, selon notre culture, selon nos représentations de la vie bonne ?*